

DÉSIGNATION CADASTRALE

La désignation cadastrale correspond à la démarche légale et obligatoire de tout citoyen du Québec à enregistrer et décrire les lots de propriétés ou est localisé un immeuble destiné à des fins résidentielles, commerciales ou industrielles.

Il appert que de nombreux ouvrages et immeubles (lignes, postes et barrages) appartenant à Hydro Québec sont sans désignation cadastrale ou sont "squatters" sur les terres de la couronne ou même dans plusieurs milieux urbains. Le barrage de la rivière Magpie en est un des nombreux exemples.

Comme la société d'état a négligé de se conformer aux lois et règlements du Québec dans de nombreux projets de cette nature, il demeure possible que cette dernière réalise de nouveaux projets sur des ouvrages "illégaux" au sens strict de la loi.

Ainsi la proximité d'une centrale privée sur un ouvrage appartenant à H.Q. sans désignation cadastrale pourrait avoir de nombreux impacts significatifs sur le plan environnemental et financier.

Dans le premier cas, on risque de rencontrer des problèmes juridiques sans précédent en cas de bris de barrage, d'inondations ou de pertes de production pour l'un ou l'autre des "partenaires".

Dans le second cas, les pertes financières ou la légitimité même des avantages fiscaux pour le promoteur pourraient devenir invalides sur une simple plainte d'un citoyen. J'ai eu à traiter de plusieurs cas de la sorte dans le passé, alors qu'Hydro ou de grandes compagnies avaient des ouvrages au mauvais endroit sur un cours d'eau, en ville ou sur les terres de la couronne. Les impacts de ces situations auraient causé des pertes très importantes sur le plan fiscal et pouvaient même signifier la démolition de l'ouvrage en cause.

C'est pourquoi nous avons, comme spécialistes des questions environnementales et hydriques, toujours utilisé le droit municipal pour régulariser ces situations. Malheureusement, la loi 116 a passablement changé le droit municipal en matière de droit de l'eau et de gestion des terres publiques en bordure des ruisseaux et des rivières. Des problèmes de cette nature risquent de se multiplier avec le développement anarchique des petites centrales .